

doit être prudent pour ne pas bouleverser les marchés américains. Le gouvernement doit songer aux intérêts canadiens mais aussi aux intérêts américains. C'est d'ailleurs de notre propre intérêt de soigner leurs intérêts.

M. Woolliams: Je m'expliquerai clairement. Le ministre voudrait-il enfin dire à la Chambre pourquoi le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous a donné une réponse différente à ce sujet la semaine dernière et pourquoi il contredit maintenant ce ministre.

L'hon. M. Pepin: J'ai lu la réponse de mon collègue et elle est conforme à ce que je dis maintenant...

M. l'Orateur: A l'ordre. Une discussion s'engage.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Le gouvernement a-t-il accepté de limiter les exportations canadiennes de pétrole brut aux États-Unis?

L'hon. M. Pepin: J'ai dit que tout cela rentrait dans le cadre de l'accord. Il ne serait pas juste que je réponde par un oui ou un non, sans énoncer ma pensée. Je n'ai jamais nié cette possibilité. Je viens de dire que l'accord comporte certains chiffres, mais j'ai ajouté que ces chiffres étaient modifiés par plusieurs «si» et «quand». Cela est tout à fait clair.

L'hon. M. Harkness: Au lieu d'employer tant de si et de quand, le ministre pourrait peut-être simplement répondre à la question et nous dire si le gouvernement canadien a accepté de limiter les exportations canadiennes de pétrole brut.

L'hon. M. Pepin: Cette affaire est maintenant entre les mains du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais, à l'époque, j'essayais d'appliquer de façon intelligente une politique déjà conçue par les conservateurs en 1961.

L'hon. M. Hees: Le ministre ne se rend-il pas compte que sa réponse fait paraître l'honorable Paul Martin comme un homme qui ne mâchait pas ses mots? Qu'il était la clarté même?

L'HABITATION

LES FONDS SUPPLÉMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. En son absence, j'avais l'intention de la poser au ministre d'État mais, comme il

est absent lui aussi, je l'adresserai au premier ministre qui, peut-être, la considérera comme préavis et la transmettra à qui de droit.

Hier, j'ai demandé au ministre si la somme de 170 millions, qui doit être offerte par la Société centrale d'hypothèques et de logement pour les nouvelles mises en chantier cette année, représentait une somme supplémentaire pour la construction d'habitations en 1968.

Le ministre a dit qu'il n'y avait pas d'accroissement du budget cette année, mais bien une augmentation des dépenses pour l'année en cours. Le ministre peut-il donc faire savoir à la Chambre si, avant cette annonce, une diminution des dépenses était prévue par le gouvernement pour 1968, dans ce secteur critique?

LES PORTS

ROBERTS BANK (C.-B.)—LA CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au très honorable premier ministre s'il peut nous fournir les derniers renseignements sur une question de la plus haute importance. Voudrait-il indiquer à la Chambre quand il prévoit le règlement de la question de compétence, de financement et de tracé de la voie ferrée aux nouvelles installations de Roberts Bank entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et les sociétés ferroviaires afin que la construction puisse débiter le plus tôt possible pour faire honneur aux obligations contractuelles avec des entreprises japonaises?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, peut-être pourrais-je inviter le député à être présent à la prochaine séance de la Chambre, alors que le ministre des Transports pourra répondre à sa question.

[Plus tard]

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire découlant de celle que le député de Vancouver-Est a posée au très honorable premier ministre. Comme le ministre des Transports persiste à faire l'école buissonnière, le premier ministre peut-il nous assurer...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député ne peut pas formuler de question qui comporte des épithètes. C'est pourquoi sa question n'est pas recevable. S'il désire poser une question directe, je l'y autorise.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, en réponse à une question du député de Vancouver-Est,